

PRÉSENTATION DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION RÉVISÉ

Agence de l'eau Loire-Bretagne • Période 2022-2024
2,33 milliards d'euros sur 6 ans pour l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité





Thierry Burlot,
Président
du comité de bassin
Loire-Bretagne

« La révision du 11^e programme a été votée très largement, et je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à ce travail, ce 11^e programme réaffirme notre action face à l'urgence climatique ».



Régine Engström,
Préfète coordinatrice du bassin
Loire-Bretagne,
Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
Présidente du conseil d'administration de
l'agence de l'eau Loire-Bretagne

« Adopté les 7 octobre 2021 et 4 novembre 2021 par le conseil d'administration, le 11^e programme d'intervention révisé a permis de réaffirmer les priorités du 11^e programme et d'accentuer notre action en faveur du partage de la ressource. Notre intérêt à tous : que les démarches aboutissent et se traduisent par des avancées concrètes pour atteindre le bon état ».



Martin Gutton,
Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

« Le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau, c'est près de 2,33 milliards d'euros mobilisés sur 6 ans (2019-2024) pour soutenir les investissements et les programmes d'action pour l'eau. A mi-parcours, une révision de ce programme est essentielle afin de bénéficier du retour d'expériences de l'action de l'agence à la suite des premières années de mise en œuvre et tenir compte du dérèglement climatique qui se fait sentir tous les jours davantage ».



De 2019 à 2024, le 11^e programme de l'agence de l'eau mobilise 2,33 milliards d'euros pour soutenir les investissements et les programmes d'action nécessaires pour répondre aux enjeux du bassin Loire-Bretagne en matière de reconquête de la qualité des eaux et de solidarité urbain-rural.

Le 11^e programme (2019-2024) est sélectif, incitatif et territorialisé. La révision de ce programme se traduit par une action renforcée face au dérèglement climatique.

3 enjeux prioritaires

- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée
- la qualité des eaux et la lutte contre la pollution
- la gestion économe et équilibrée de l'eau face au dérèglement climatique

2 enjeux complémentaires

- le patrimoine de l'eau et l'assainissement
- la biodiversité

3 enjeux transversaux

- l'adaptation au changement climatique
- le littoral et le milieu marin
- la lutte contre les micropolluants

L'agence de l'eau Loire-Bretagne aide l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il intéresse 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants. L'agence de l'eau intervient au plus près du terrain au travers de ses 5 délégations régionales qui la représentent auprès des instances locales et régionales, de ses partenaires et de ses interlocuteurs.



Au cœur de la révision : mobiliser, gérer et partager l'eau sur un territoire

Dans un contexte de moindre disponibilité en eau, le 11^e programme révisé maintient les priorités face à l'urgence climatique.



Bernadette Doret,

Directrice des politiques d'intervention à l'agence de l'eau Loire-Bretagne

« L'accroissement des événements climatiques extrêmes impacte l'état des eaux et nécessite des ajustements de notre action, c'est l'enjeu de cette révision. L'ensemble du bassin Loire-Bretagne est à présent impacté, il nous faut étendre notre action, notamment en matière de gestion des prélèvements en eau. »

Face à l'impact généralisé du changement climatique sur le territoire, le programme révisé met l'accent sur les économies d'eau et incite à la sobriété de tous les usages via l'innovation ou encore la réutilisation des eaux usées.

Le programme révisé permet :

- ▶ de multiplier des démarches collectives de gestion de l'eau à travers les projets territoriaux de gestion de l'eau (PTGE),
- ▶ de s'appuyer sur une meilleure connaissance, des outils de gestion collective de la ressource en eau ou encore la sensibilisation,
- ▶ de sécuriser l'alimentation en eau potable en période déficitaire, dans le cadre de la solidarité urbain-rural.

Ces mesures viennent soutenir l'action de l'agence de l'eau en matière d'adaptation au changement climatique

En complément des actions permettant une gestion durable et économe de l'eau, il est nécessaire de renforcer la résilience des milieux. Les solutions fondées sur la nature visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes restent également une priorité dans le cadre de la révision du 11^e programme.

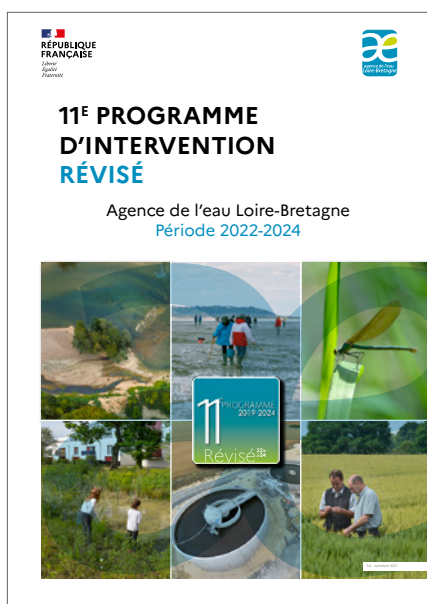
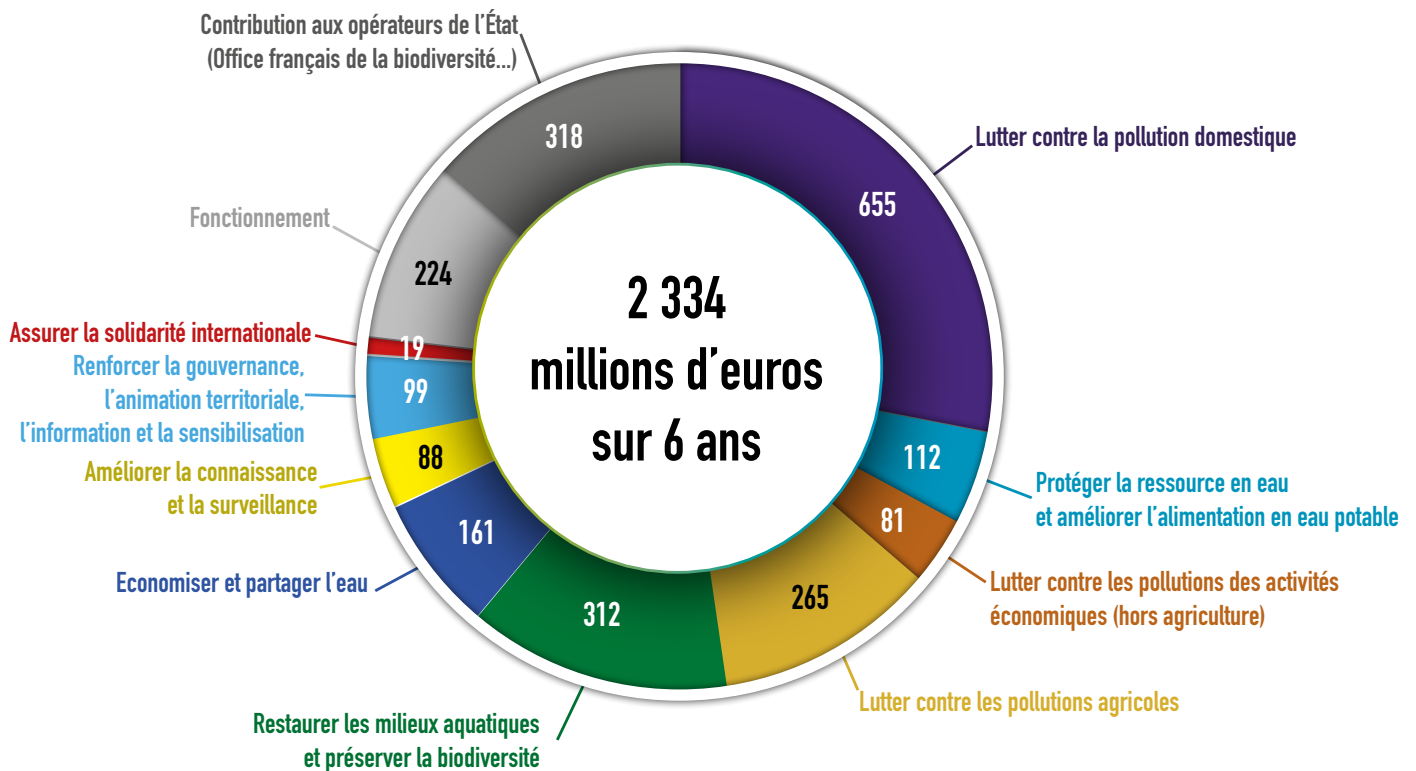
Elles favorisent le ralentissement des écoulements, l'augmentation des temps de transfert de l'amont vers l'aval, l'infiltration et la rétention de l'eau. C'est le cas par exemple pour les effacements de plan d'eau, la restauration des zones humides, l'installation de dispositifs tampons, la gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme via les techniques « vertes » (végétalisation, désimperméabilisation...) et pour lesquelles l'eau devient le cœur de l'organisation des villes, ou encore des pratiques agro-écologiques favorables à une meilleure valorisation de l'eau (prairies, couverture des sols, agroforesterie...).

Au total, près de 45 % du programme de l'agence est consacré à l'adaptation au changement climatique.



2,33 milliards d'euros sur 6 ans : Un programme ambitieux pour l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité

Le programme se concentre sur les enjeux prioritaires : la lutte contre les pollutions pour près d'un milliard d'euros d'aides, la qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité associée avec 312 millions d'euros d'aides ou encore le partage de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique avec 161 millions d'euros d'aides.



L'équipe de l'agence instruit toutes les demandes d'aide déposées par voie dématérialisée.

Les formulaires de demandes d'aide et les fiches actions (qui constituent un document de référence pour le bénéficiaire) sont publiés sur le site aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr.

Ces dernières sont présentées par bénéficiaire : collectivités, entreprises, agriculture, associations, particuliers.



« Les enjeux de qualité et de quantité sont aujourd'hui, plus que jamais d'actualité et les récents événements liés de près ou de loin au réchauffement climatique doivent nous amener à dépasser tous les clivages et construire ensemble. C'est le sens de ce programme révisé. »

Une exigence accrue dans l'attribution des aides

Le 11^e programme, c'est :

de l'incitativité avec des interventions structurées autour de 3 taux d'aide élevés :

- un taux maximal(70 %)
- un taux prioritaire(50 %)
- un taux d'accompagnement(30 %)

de la sélectivité renforcée pour plus d'efficacité avec, par exemple :

- des actions prioritaires pour améliorer l'état des eaux et atteindre l'objectif de bon état fixé par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)
- une priorité aux changements de pratiques et à la correction des altérations plutôt qu'au maintien
- des aides bonifiées pour des travaux prioritaires de lutte contre les pollutions

de la lisibilité avec 3 enjeux transversaux mis en exergue :

- l'adaptation au changement climatique
- le littoral et le milieu marin
- la lutte contre les micropolluants

des partenariats aux niveaux régional et départemental au service d'une meilleure articulation des politiques de l'eau

des contrats territoriaux pour définir des programmes d'actions intégrés

- concertés avec les acteurs des territoires au plus près des enjeux locaux
- ambitieux pour reconquérir la qualité des masses d'eau du territoire

C'est quoi « le bon état » ?

Une eau en quantité et en qualité suffisante pour les écosystèmes et la vie aquatique.

Comment le mesure t-on ?

Le bon état se mesure notamment par l'état biologique de l'eau (diversité de la faune et de la flore). La baisse des macropolluants participe en partie à l'objectif de bon état des rivières.



Le Sdage

Grand plan de gestion de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne.

Il fixe des objectifs en matière de reconquête de la qualité de l'eau.

Territoire : le bassin Loire-Bretagne



Des sources de la Loire et de l'Allier... jusqu'à la pointe du Finistère

Le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit **28 % du territoire métropolitain**. Il concerne plus de 6 800 communes, 335 communautés de communes, 36 départements, 8 régions et **plus de 13 millions d'habitants**.

Loire-Bretagne, c'est aussi

- 2 600 km de côtes, soit 40 % de la façade maritime du pays
- des cours d'eau à l'hydrologie très contrastée
- un territoire à l'empreinte rurale marquée
- une activité agricole et agro-alimentaire forte

Le bassin versant est le territoire de l'eau.

La loi sur l'eau de 1964 a créé 6 grands bassins en France métropolitaine, auxquels s'ajoutent les bassins de la Corse, de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de Mayotte.



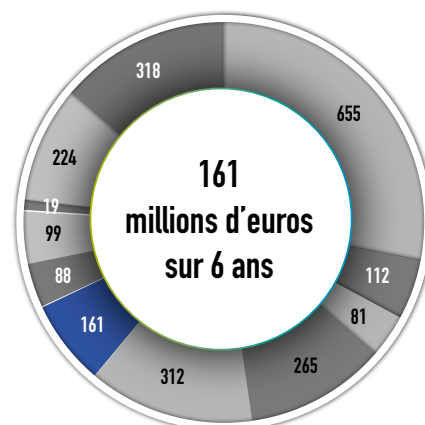
LA GESTION ÉCONOME ET ÉQUILIBRÉE DES PRÉLÈVEMENTS EN EAU

Le dérèglement climatique engendre une hausse des températures qui modifie le régime hydraulique des cours d'eau. L'été, l'eau disponible diminue pour les différents usages ce qui entraîne un déséquilibre qui impacte le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Ce déséquilibre est une des causes importantes du mauvais état dans lequel se trouvent les cours d'eau.

Le partage des prélèvements en eau entre les différents usages est nécessaire en veillant à conserver suffisamment d'eau pour la vie aquatique.

Le 11^e programme, ce sont des aides, notamment :

- ▶ aux économies d'eau pour tous (collectivités, industries et irrigants) et partout pour inciter à une plus **grande sobriété des usages** ;
- ▶ aux collectivités pour améliorer la connaissance du patrimoine, et développer une stratégie de **lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable** ou pour sécuriser l'alimentation en période déficitaire ;
- ▶ en agriculture pour favoriser le **changement de pratiques et de systèmes dans les contrats territoriaux** ;
- ▶ pour promouvoir la gestion des prélèvements à une échelle locale dans le cadre de la **démarche concertée des projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE)** et en s'appuyant sur une meilleure connaissance dans le cadre d'analyses HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat) et d'outils de gestion (organismes uniques de gestion collective, contrats territoriaux, Sage...);
- ▶ pour la création de retenues de substitution en remplacement des prélèvements impactants à l'étiage par la mobilisation d'autres ressources des aides pour la réutilisation des eaux usées traitées.



161 millions d'euros d'aides

(soit 6 % du programme) concernent :

- les actions d'économie d'eau pour tous les usages (par exemple, l'amélioration de la connaissance des réseaux de distribution d'eau potable)
- la gestion de la ressource en eau dans le cadre de projets de territoires pour la gestion de l'eau
- la substitution des prélèvements impactants à l'étiage (création de retenues).

Exemples d'actions financées

Recycler pour réduire les prélèvements

La société Cargill, à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), produit 40 % de l'huile alimentaire de tournesol consommée en France. Elle commercialise pour l'alimentation animale les tourteaux, résidus solides de l'extraction de l'huile. C'est le premier fournisseur français de protéines végétales pour la nutrition animale. Le réseau public d'eau alimente le site. L'eau provient de la nappe de Cambon, une ressource « fragile » très importante pour l'alimentation en eau potable. Une part de l'eau consommée sert au fonctionnement des

tours de refroidissement. Leurs purges régulières engendrent des pertes en eau par évaporation. La société Cargill réalise un dispositif de recyclage des eaux usées traitées pour les réutiliser dans le circuit de refroidissement. Grâce à cet investissement financé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les prélèvements en eau sont réduits chaque année de 60 000 m³. Les volumes économisés serviront à sécuriser l'alimentation en eau potable de la population.

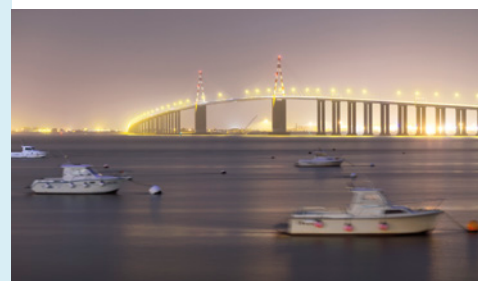


Photo : Alex Stemmer • Adobe Stock

Des aides pour quelles actions ?

Changer ses pratiques agricoles pour économiser, valoriser l'eau

Dans le bassin versant de la Courance et du Mignon, Denis Mousseau, céréalier sur 266 ha, est engagé dans la coopérative de l'eau des Deux-Sèvres qui porte un projet de création de réserves de substitution. À la suite de la réflexion collective pour assurer le partage de l'eau, il modifie ses pratiques agricoles, notamment par la conversion de 60 ha en agriculture biologique. Il accepte de réduire de plus

de 60 % son volume d'eau de référence. Les 60 000 m³ annuel d'irrigation sont valorisés sur les surfaces en agriculture biologique. Il projette de sécuriser ce volume par stockage hivernal. Il s'engage dans la mise en place de bandes enherbées, de couverts d'intercultures et de haies. Sur le territoire 95 % des agriculteurs font le choix de ne plus arroser en pleine journée pour limiter les pertes d'eau.

Denis Mousseau
Céréalier dans les Deux-Sèvres



Photo : Thomas Viloint

Diminuer les fuites sur les réseaux d'eau potable

19 % de l'eau potable produite repart au milieu naturel avant d'arriver au robinet dans le bassin Loire-Bretagne (estimation). La réduction des pertes sur les réseaux d'eau potable est le premier enjeu d'économie d'eau du bassin Loire-Bretagne. La pose de compteurs d'eau, par secteur du réseau de distribution d'eau potable, permet de faire des mesures locales de débits, et ainsi d'identifier le secteur du réseau où est localisée la fuite, d'intervenir plus rapidement

pour réparer les canalisations. La sectorisation permet d'économiser l'eau en diminuant les volumes perdus sur le réseau d'eau potable. Elle réduit ainsi les prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques. En plus de l'intérêt environnemental, l'intérêt économique est là avec des coûts de traitement de l'eau potable et d'acheminement réduits. L'agence de l'eau a financé, par exemple, trois collectivités des Deux-Sèvres pour ce type de mesure.



Photos : Une image à part



Le film : <https://youtu.be/y4SK00pQNjg>

Valoriser l'eau de pluie

Valoriser l'eau de pluie dans une cour d'école : la ville de Dompierre-sur-Mer en Charente-Maritime inaugure, le 18 octobre 2021, des travaux engagés dans une école pour une gestion plus naturelle des eaux de pluie. L'eau de pluie n'est plus considérée comme un rebut à évacuer au plus vite mais valorisée pour végétaliser la cour de l'école François Villon et la toiture de son réfectoire.

Cette école de demain a été imaginée par les élèves et l'équipe pédagogique dans le cadre d'un chantier participatif animé par l'association Bleu versant. Une opération aidée financièrement par l'agence de l'eau Loire-Bretagne car elle contribue à l'adaptation au changement climatique et au développement de la biodiversité en ville.



Photos : Samuel Garnier



Des aides pour quelles actions ?

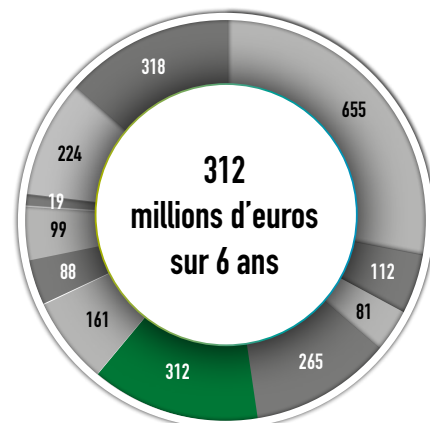


LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA BIODIVERSITÉ ASSOCIÉE

La restauration et la préservation des milieux aquatiques, cours d'eau et milieux humides, font partie des actions prioritaires à mener pour atteindre les objectifs du Sdage qui vise le bon état écologique des cours d'eau. Ces mesures renforcent la résilience des milieux et soutiennent l'action de l'agence de l'eau en matière d'adaptation au changement climatique.

Le 11^e programme, ce sont des aides, notamment :

- des aides recentrées sur les masses d'eau dégradées ou en risque de ne pas atteindre le bon état
- des programmes d'action dans le cadre des contrats territoriaux plus ambitieux qui visent la correction des altérations hydromorphologiques
- des aides pour la continuité écologique
- des aides pour organiser l'exercice de la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- une politique intégrée en faveur de la biodiversité liée aux milieux aquatiques et au littoral



312 millions d'euros d'aides

- (soit 11,5 % du programme) pour :
- la restauration des cours d'eau et des milieux humides,
 - la continuité écologique,
 - lutter contre l'érosion de la biodiversité des cours d'eau et des milieux humides.

Photos : Une image à part

Exemples d'actions financées

Suivre et évaluer les travaux en milieux humides

Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et le Forum des Marais Atlantiques ont élaboré une boîte à outils permettant aux gestionnaires de milieux humides du bassin Loire-Bretagne de mieux connaître leur état et de suivre l'impact des travaux sur ces milieux particuliers. Pour préserver ces milieux menacés, c'est un outil indispensable pour

améliorer la connaissance de leur fonctionnement, pour décider des travaux de restauration à réaliser et en évaluer l'efficacité.



Le film : <https://youtu.be/PAIleUEJNfU>

Réouverture de cours d'eau

Les projets de réouverture de cours d'eau enterrés offrent un bénéfice important pour la fonctionnalité des milieux aquatiques mais aussi pour le bien-être des habitants, notamment en secteur urbain. Ils permettent de lutter contre les îlots de chaleur et participent aux plans d'adaptation face aux changements climatiques, tout en réduisant les conséquences des inondations. C'est aussi une démarche de sensibilisation et

de communication importante localement. Les travaux de remise à ciel ouvert se développent, comme la découverte de l'Ondenon par Saint-Étienne métropole. Une étude innovante de restauration de cours d'eau en milieu urbain, lancée par Rennes Métropole, devrait permettre de développer encore les techniques de restauration des cours d'eau urbains et de lancer des programmes d'actions d'une ampleur inédite sur le bassin.

Photo : Jean-Louis Aubert





LA QUALITÉ DES EAUX ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

La qualité des eaux demeure un enjeu prioritaire pour le bassin Loire-Bretagne. La pollution par les nitrates, les pesticides, les macropolluants, les micropolluants ou la pollution bactériologique est très prégnante sur certains secteurs. La réduction de ces pollutions est donc essentielle.

Le 11^e programme, ce sont des aides, notamment :

lutter contre les pollutions domestiques

- des aides bonifiées pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et réseaux d'assainissement prioritaires qui répondent aux enjeux du Sdage (qualité des milieux aquatiques et préservation des usages sensibles)
- des aides pour promouvoir la gestion intégrée des eaux pluviales afin de réduire les pollutions par temps de pluie
- des aides à l'appui à la mise en œuvre de la structuration des compétences eau potable ou assainissement
- des aides pour réduire à la source les pollutions dues aux micropolluants
- des aides à la réhabilitation de l'assainissement non collectif lorsqu'il s'agit de préserver des usages sensibles

lutter contre les pollutions des activités économiques

- des aides incitatives qui favorisent partout la mise en place de technologies propres pour réduire à la source les pollutions dues aux micropolluants
- des aides bonifiées pour une liste d'établissements prioritaires industriels dont les rejets ont un impact sur les masses d'eau

lutter contre les pollutions agricoles

- des aides recentrées sur les masses d'eau dégradées ou en risque, ainsi que sur les zones protégées (par exemple les eaux de baignade...)
- des programmes d'action agricoles dans le cadre des contrats territoriaux plus ambitieux qui visent le changement de pratiques et de systèmes favorables à l'eau combinant différents dispositifs d'aides
- des aides pour réduire l'usage, les risques et les impacts des produits phytosanitaires dans le cadre du plan Ecophyto
- des aides aux élevages pour les mises aux normes au titre des nouvelles zones vulnérables ou pour résorber et valoriser les excédents de phosphore



Plus d'un milliard d'euros d'aides

(soit près de 45 % du programme) dont :

- 655 millions d'euros pour lutter contre les pollutions d'origine domestique,
- 81 millions d'euros pour lutter contre les pollutions des activités économiques
- 265 millions d'euros pour lutter contre les pollutions agricoles

Des aides pour quelles actions ?

Exemples d'actions financées

Suppression des rejets en micropolluants

Le site Aalberts de Saint-Denis-de-l'Hôtel (Loiret), historiquement COMAP, est spécialisé dans la fabrication de raccords de cuivre avec plus de 50 millions de pièces produites chaque année. Afin de réduire ses rejets en matières organiques, mais également pour anticiper un renforcement de la réglementation à venir sur les

rejets en substances dangereuses (cuivre, chrome, zinc et plomb), le site a fait le choix de remplacer son système de traitement physico-chimique des eaux usées par un évapoconcentrateur permettant à la fois de recycler l'intégralité des eaux usées traitées sur le process et de supprimer les rejets en Loire.

Photo : Aalberts - ips



Conversion à l'agriculture biologique

Une dynamique de conversion à l'agriculture biologique dans les Deux-Sèvres. Sur l'aire d'alimentation des captages d'eau potable de la vallée de la Courance, la surface consacrée à l'agriculture biologique passe de 1 % en 2008 à plus de 23 % de la surface agricole utile aujourd'hui, soit près de 3 000 ha exploités par une quarantaine de fermes. Cette dynamique de conversion est notamment permise par l'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs mis en place, depuis 2010, par le service des eaux de la vallée de la Courance – la communauté

d'agglomération du Niortais - en partenariat avec Agrobio Deux-Sèvres et Bio Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du contrat territorial Re-Sources. Elle est facilitée par différents facteurs : le potentiel moyen des terres autour de 65 quintaux/ha en blé, les terres de groies majoritaires, des terres argilo-calcaires sans excès d'eau où le désherbage alternatif de printemps est facilité, l'esprit collectif des agriculteurs du secteur, des filières de collecte «agriculture biologique» organisées...et l'appui financier de l'agence de l'eau.



Photo : Jean-Louis Aubert



Solidarité urbain-rural : L'agence de l'eau Loire-Bretagne assure une mission de solidarité avec les territoires ruraux du bassin dans le cadre de la solidarité urbain-rural. Les territoires ruraux sont confrontés à des difficultés spécifiques vis-à-vis de la gestion de l'eau. Les coûts d'infrastructure notamment en matière d'assainissement et d'eau potable sont plus élevés du fait de l'étalement de l'habitat, et inversement, leurs ressources financières sont généralement plus faibles. Le montant consacré à cette solidarité s'établit au minimum à 198 millions d'euros sur la durée du 11^e programme avec :

- ▶ des aides spécifiques pour :
 - la production de l'eau potable et la sécurisation de sa distribution
 - le remplacement des canalisations en PVC relarguant du CVM (chlorure de vinyle monomère)
- ▶ une majoration de certaines aides aux collectivités en faveur :
 - de l'amélioration de l'assainissement (déconnexion des eaux pluviales, réseaux d'assainissement et station d'épuration)
 - des économies d'eau consommée et la substitution des prélèvements ayant les plus forts impacts quantitatifs ou qualitatifs.

Exemple d'action financée

Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Cézallier dessert 14 600 abonnés du Nord-Ouest de la Haute-Loire.

80 % de son alimentation en eau potable provient des sources du Rayet, 25 kilomètres en amont sur le plateau du Cézallier à 1 300 mètres d'altitude.

Seuls 55 % des volumes d'eau prélevés sont acheminés jusqu'aux consommateurs. Le projet permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau en restructurant le réseau de distribution et en augmentant les volumes d'eaux stockées

en tête de bassin versant. Un enjeu notamment, laisser plus de temps d'intervention en cas de défaillance. La suppression des délestages et des fuites d'eau permettra également de réduire significativement les prélèvements d'eau et de restituer 1 million de m³ d'eau directement en tête de bassin versant afin de restaurer des milieux humides et de réalimenter la Voireuze, affluent de l'Alagnon. Le coût du projet est de près de 7 millions d'euros. L'agence apporte un financement de 1,5 million d'euros.



Photo : SIAEP du Cézallier

Des aides pour quelles actions ?

Solidarité internationale (accès à l'eau et assainissement). La Loi Oudin-Santini a légitimé les interventions des agences de l'eau pour mener des actions de coopération internationale dans la limite de 1 % de leurs ressources. Elle permet notamment d'aider les associations et collectivités du bassin qui œuvrent dans la coopération décentralisée. Elle permet aussi de conduire des actions de coopération institutionnelle avec des autorités étrangères (ministres, organisme de bassin) afin de favoriser le développement de la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants.

19 millions d'euros sont consacrés à la solidarité internationale pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des pays en voie de développement.

Exemple d'action financée

Une technique simple pour l'alimentation en eau potable

Au Bangladesh, dans le delta du Gange, l'eau est présente partout dans la région des Sundarbans mais pas potable en raison des conditions naturelles et climatiques. Une technique simple de filtres à sables est utilisée par l'organisation non gouvernementale Gonoshastaya

Kendra Savar pour alimenter des populations déshéritées. Associée à des formations pour garantir leur entretien et à la construction de latrines, cette action promue par le comité de soutien du Cher (18) est lauréate des Trophées de l'eau Loire-Bretagne en 2021.



Photos : Une image à part



Le film : <https://youtu.be/PhjG64pkvBo>



Le 11^e Programme, c'est aussi...

Des outils et leviers pour la mise en œuvre des interventions

La réussite des actions et plus particulièrement de celles visant à atteindre les objectifs du Sdage repose sur la mise en place d'outils qui permettent de mieux mobiliser les acteurs locaux.

La gouvernance, la connaissance, l'évaluation, le partenariat, la sensibilisation, la recherche, l'innovation permettent de renforcer l'efficacité des actions engagées en instaurant un dialogue, des dynamiques et des retours d'expérience vertueux.

Le 11^e programme, c'est 99 millions d'euros pour renforcer la gouvernance, l'animation territoriale, l'information et la sensibilisation.

Des aides pour l'animation des **Sage** qui mettent en œuvre les orientations de la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants

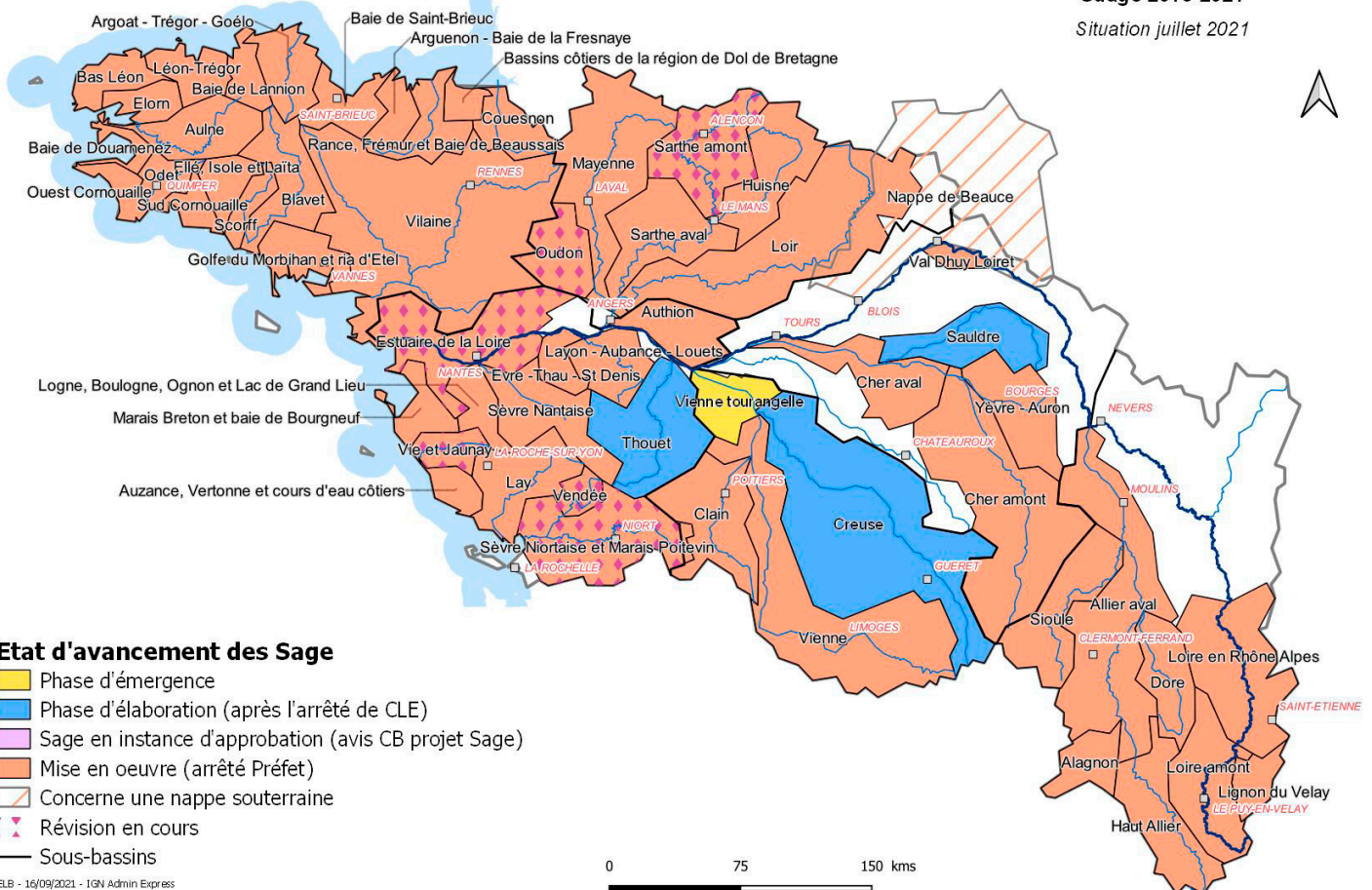
Des aides pour l'animation des **contrats territoriaux** qui définissent des programmes d'actions ambitieux pour reconquérir la qualité des eaux du territoire

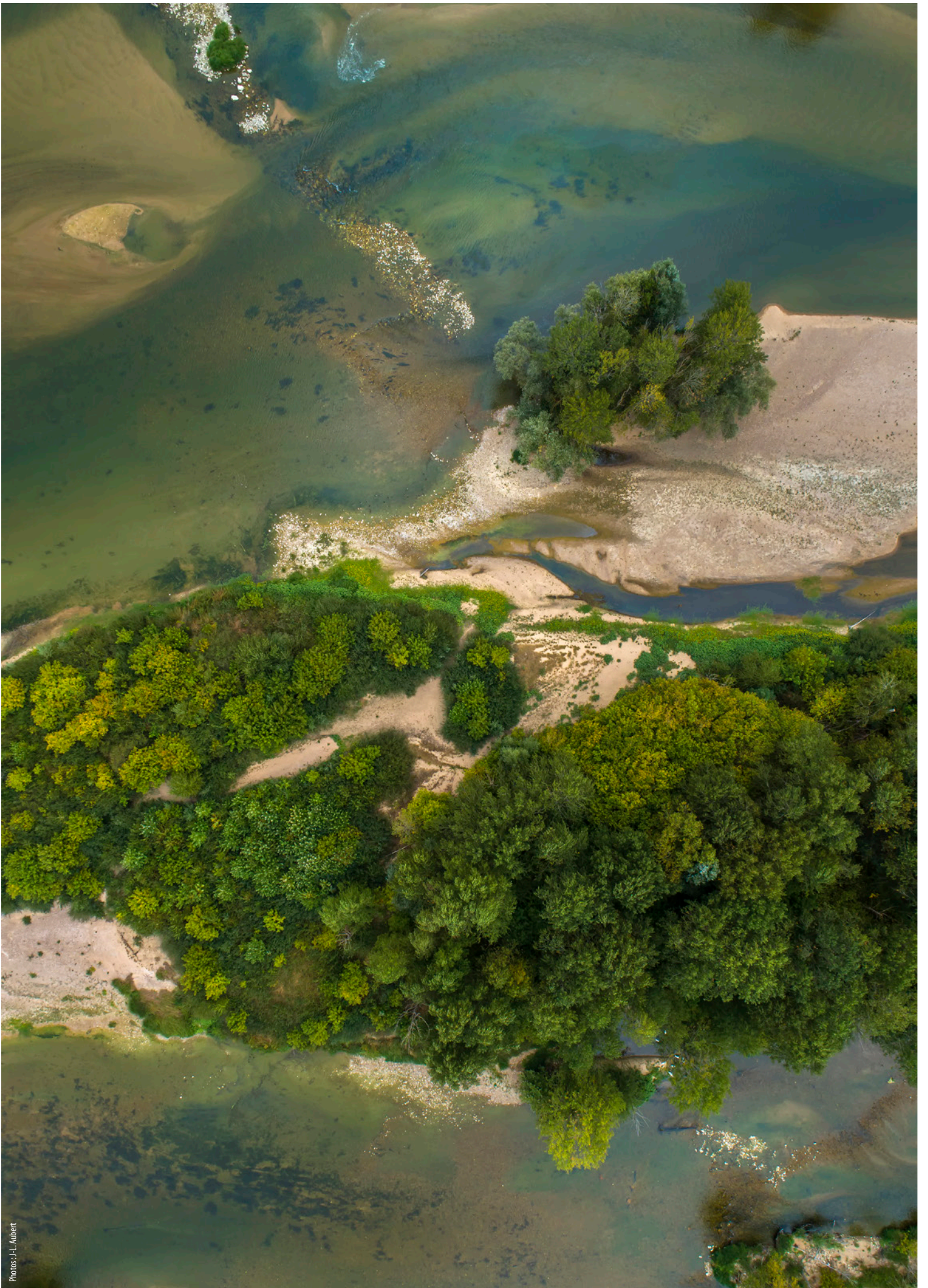
Des partenariats formalisés par une **convention de partenariat avec les départements et les régions** pour coordonner la politique de l'eau et animer les réseaux...

Le Sage, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, est la déclinaison locale du Sdage, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, qui définit les grandes orientations à l'échelle du bassin pour atteindre le bon état des eaux. Il joue un rôle déterminant.

Etat d'avancement des Sage
Sdage 2016-2021

Situation juillet 2021





Le comité de bassin Loire-Bretagne

Véritable Parlement de l'eau, le comité de bassin Loire-Bretagne réunit 190 membres représentant toutes les parties prenantes directement concernées par l'eau (consommateurs, agriculteurs, industriels, associations, État, élus...).

Ses missions : **Garantir la concertation et gérer l'eau dans son territoire naturel**

→ Il est consulté sur les grandes options de la politique de l'eau dans le bassin.

→ Il élabore :

- l'état des lieux
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) →
- le plan d'adaptation au changement climatique du bassin →

→ Il anime la concertation sur le **Sdage** et il en suit la réalisation.

→ Il approuve :

- les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (**les Sage**)

et sur proposition du conseil d'administration,

- les taux et les assiettes des redevances de l'agence de l'eau dans le cadre défini par l'Assemblée Nationale
- le programme pluriannuel de l'agence de l'eau

→ Il organise ses travaux dans le cadre de commissions thématiques ou territoriales.

Les commissions thématiques

- **Communication et action internationale**, propose les grands axes de la politique de communication du comité de bassin, de l'agence de l'eau, et de la politique de coopération décentralisée institutionnelle financée et portée par l'agence de l'eau - Présidente Marie-Hélène Aubert
- **Finances et programmation**, étudie le programme d'intervention de l'agence de l'eau et les taux de redevances pour financer ce programme - Président Philippe Albert
- **Inondations, plan Loire**, donne un avis sur le plan de gestion des risques d'inondation et ses déclinaisons locales (stratégie de gestion des risques d'inondation) et sur certains plans d'action pour la prévention des inondations, suit l'exécution du plan Loire grandeur nature - Président James Gandriau
- **Littoral**, suit plus particulièrement les questions relatives au littoral et donne son avis sur les plans d'action pour le milieu marin - Président Philippe Le Gal
- **Planification**, organise le travail d'élaboration et de suivi du Sdage et des autres documents de planification sur lesquels le comité de bassin doit émettre un avis (Sage, divers schémas régionaux) - Président Eric Taufflieb

Les commissions territoriales

Elles réunissent tous les membres du comité de bassin qui résident sur ce territoire et partagent les enjeux locaux. Elles jouent un rôle important dans la mise en oeuvre et dans la révision du Sdage Loire-Bretagne et du programme de mesures.

- **Allier-Loire amont**, présidée par Nathalie Rousset
- **Loire moyenne**, présidée par Philippe Boisneau
- **Vienne et Creuse**, présidée par Jean-Louis Ledoux
- **Maine-Loire-Océan**, présidée par Christian Couturier
- **Vilaine et côtiers bretons**, présidée par Jean-François Mary

Les priorités pour l'eau en Loire-Bretagne

- Des rivières vivantes, des milieux aquatiques protégés, entretenus et restaurés, un littoral préservé
- La réduction de toutes les pollutions, domestiques, industrielles et agricoles : eaux usées, substances dangereuses et déchets toxiques dans l'eau, pesticides, engrais
- Des ressources protégées et une qualité préservée pour les eaux destinées à l'alimentation en eau potable
- Des prélèvements et des consommations d'eau maîtrisés dans l'agriculture et l'industrie, dans la ville et l'habitat
- Des risques d'inondation mieux anticipés et mieux gérés
- Des citoyens informés, sensibilisés et mobilisés





Depuis le 11 décembre 2017, le comité de bassin est présidé par Thierry Burlot.
il est élu par l'ensemble des membres du comité de bassin Loire-Bretagne.

Le Sdage, schéma directeur d'aménagement et de gestion des **eaux**, décrit la stratégie pour retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes. Il tient compte des facteurs naturels (délais de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques.

Il est accompagné d'un programme de mesures concrètes pour atteindre les objectifs fixés dans le Sdage. Adopté après une large concertation et une consultation publique, le Sdage est en vigueur pour une durée de 6 ans (2016-2021 ; 2022-2027...).

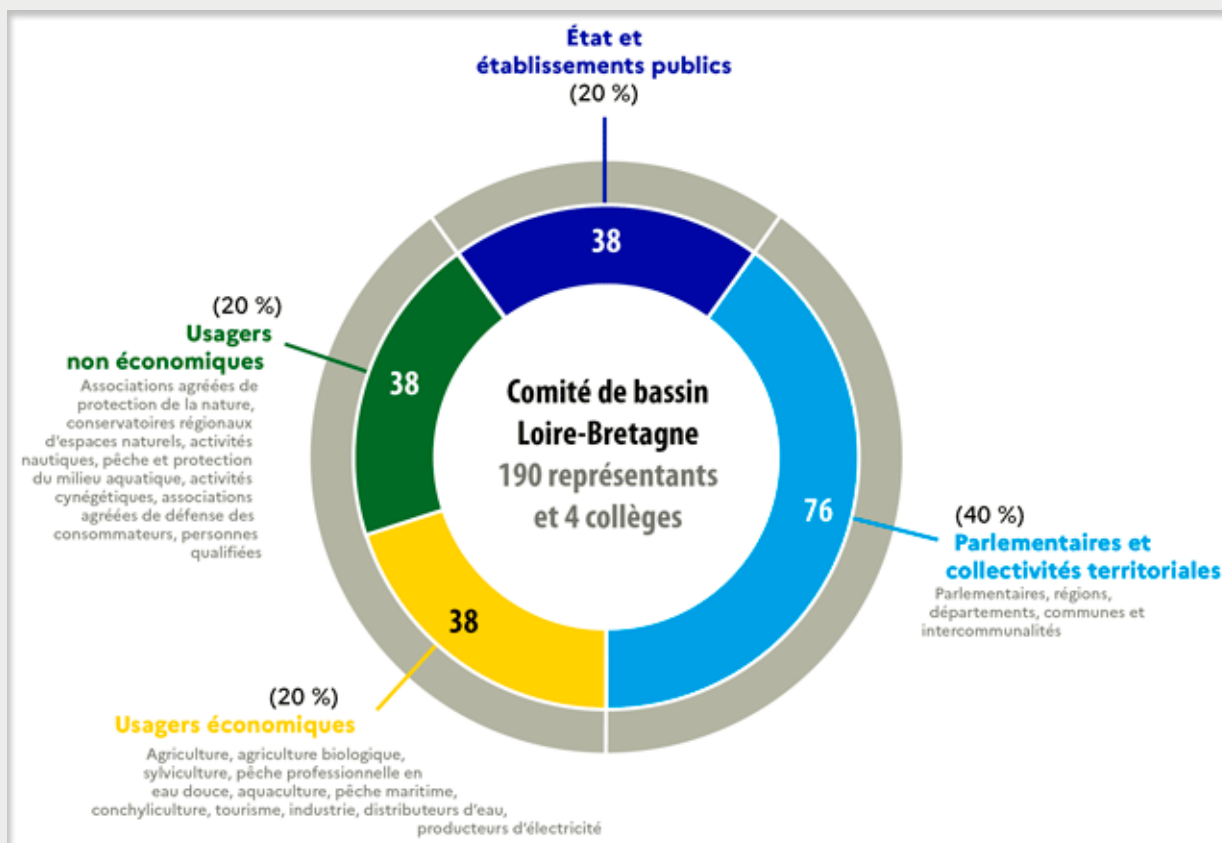
Le plan d'adaptation au changement climatique,

n'est pas un document réglementaire qui s'impose aux acteurs du bassin : c'est une invitation à agir, fondée sur la nécessité de se mobiliser sans attendre en s'appuyant sur des exemples qui ouvrent la voie. Il a vocation à inspirer d'autres documents de planification et de programmation comme le Sdage, à l'échelle du bassin comme à l'échelle locale, dans une logique de développement durable.

Composition,

le comité de bassin est composé de **190 membres** issus de **quatre collèges** :

- des représentants des **usagers économiques** et **usagers non économiques** à part égales (76 représentants soit 40 %),
- des **représentants de l'État** (38 représentants soit 20 %).
- des **parlementaires et élus des collectivités territoriales** du bassin (76 représentants soit 40 %),



<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/comite-de-bassin/composition-du-comite-de-bassin.html>



PRÉSENTATION DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION RÉVISÉ

Délégation Armorique

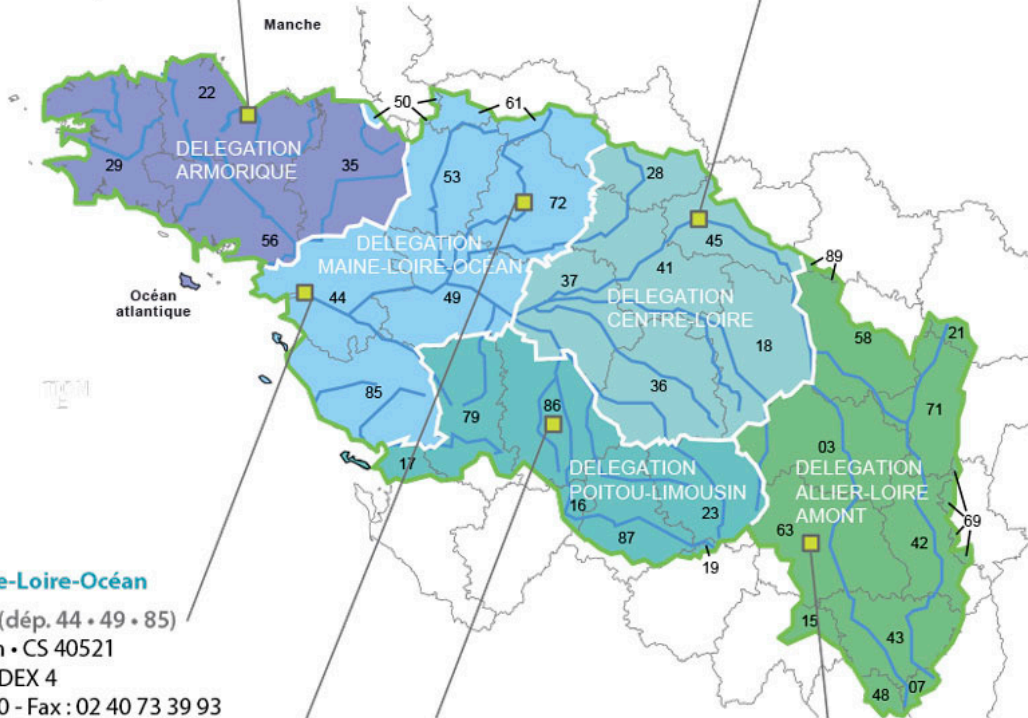
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

